

GENDARMERIE NATIONALE

BORDEREAU D'ENVOI

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE

3306892

← NUMÉRO INDiqué CI-CONTRE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

COMMISSION ROGATOIRE

ENQUÊTE FLAGRANT DÉLIT

AUTRE
 X

INVENTAIRE DES SCÉLLÉS JOINT

COMPAGNIE DE
UNITE (CLAIR)
BT
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
716 / 1983

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
LUNDI 31 OCTOBRE 1983.

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT ET CODE DÉPARTEMENT)
Le " " commune d' ()

OBJET DE LA PROCÉDURE

" - O V V . N . I - "

● PERSONNES CONCERNÉES										CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
N° PIÈCE	NOM ET PRÉNOM		IDENTIFICATION CONVENTIONNELLE	CONCERNÉE À TITRE DE	INCAPACITÉ PRÉVUE	ÂGE	PLAINTÉ DÉPOSÉ	PRISE DE SANG	DOSAGE ALCOOLÉMIÉ	
1	2		3	4	5	6	7	8	9	10
4	R	S		Témoin						
5	B	M P		Témoin						

*enquête sepau
pre pare pour saisir*

VOIR LE PARAGRAPHE PERSONNES NON ENTENDUES N° 656.1.226

VOIR LE

- AUTRES PIÈCES
- 1 PV (Synthèse-transport-constatations mesures prises).
 - 2 Croquis de l'état des lieux et plan de situation.
 - 3 Planche photographique .

Ev N° PIÈCE ● IN

- INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES
- DESTINAIRES
- 1 Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du département de la à
 - 1 Monsieur le Procureur de la République à
 - 1 Monsieur le Général Commandant la Région aérienne à ...
 - 2 Ministre de la Défense à
 - 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES N° 656.1.226
 - 1 **Groupement**

DATE DE CLOTURE
LE 08 JANVIER 1984

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
GENDARMERIE N° 1

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

83306892

LE GENDARMERIE NATIONALE

-----ooOoo-----

COMPAGNIE DE

PROCEDURE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

BRIGADE

P.V.N° 716

du 02 Novembre 1983

Nature de la procédure

" O V N I "

Pièce N° 01

- L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le cinq janvier
Nous soussignés:

C. J, Maréchal des Logis Chef, Commandant la
brigade de
D, A, P, P, B, C
Gendarmes de l'unité,

- Rapportons les opérations suivantes, que nous avons ef-
fectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres
de nos chefs.

- Le mercredi deux novembre mil neuf cent quatre vingt
trois, à treize heures trente, nous sommes informés télé-
phoniquement par Monsieur D, demeurant à
propriétaire d'un groupe d'habitations sis au
lieu-dit " ", territoire de la commune d'
R, S, que sa locataire, mademoiselle
R, S, aurait aperçu, au cours de la soirée
du 31 Octobre 1983, un " O V N I " évoluant dans le ciel.
- Il ajoute que l'amie de sa locataire, Monsieur B
M, aurait quant à lui découvert à proximité des
lieux un peuplier cassé à quelques mètres de hauteur.
Notre informateur précise, qu'il a lui-même constaté le
bris de ce peuplier qui présente des traces bizarres.

Nous nous rendons sur les lieux.

- Nous prenons contact avec Mademoiselle R, S,
qui confirme l'information présentée par Monsieur D
téléphoniquement, c'est à dire avoir constaté la présence
d'un objet lumineux évoluant dans le ciel vers 18 heures
45 au soir du 31 Octobre 1983. Et, que le lendemain matin
1er novembre, Monsieur B, son ami, inspectant les
lieux aux fins de recueillir d'éventuelles traces laissées
par cet objet, découvre qu'un des nombreux peupliers en-
tourant les habitations d'une vingtaine de mètres de hau-
teur est brisé à quelques mètres de hauteur de façon bi-
zarre.

- Mademoiselle R, nous conduit au peuplier cassé.

.../...

83306892

- Le _____, est situé sur le territoire de la commune d' _____ au NORD-OUEST, par rapport au centre _____ du bourg.
- Les coordonnées UTM, sont relevées ainsi qu'il suit:
- Le _____ se situe au creux d'une vallée, longée par le fleuve _____, grossi à cet endroit par un de ses affluents " _____".
- Ce lieu dit se compose de deux habitations. L'une, le moulin de forme carrée, de 11 mètres de côté, l'autre de forme rectangulaire, occupée par Mademoiselle R _____, et son ami Monsieur B _____. Dans le prolongement de cette habitation, se trouvent des dépendances, constituées, juxtant l'habitation R _____, d'un auvent, puis, de toits et d'un garage (voir croquis - pièce n° 2).
- Face à cette demeure, sur la partie gauche se situe une peupleraie, droit devant le jardin, et sur la partie droite, le moulin servant de résidence secondaire à la famille D _____, bordé de nombreux peupliers et autres arbres d'essences diverses (vergnes frênes, saules, chênes etc...).
- On accède à ces habitations, par un chemin communal, prenant accès sur le C.D. _____.
- La _____ à cet endroit mesure dans sa partie la plus large à hauteur de la retenue d'eau, une vingtaine de mètres. En amont par rapport au moulin, nous remarquons de part et d'autre de la _____ de petits arbres et en aval, des peupliers de 25 à 30 mètres de hauteur. Ils constituent l'environnement de ce moulin. (cliché n° 1-2-3-4-5 de la pièce n° 3.).
- L'habitation de Mademoiselle R _____, est exposée face OUEST et sur ce côté, nous remarquons deux ouvertures de 2 mètres de largeur, l'une large de 2 mètres, éclaire la cuisine et l'autre de même largeur, éclaire la chambre des enfants. Ces deux fenêtres sont les seules ouvertures situées sur cette face, qui mesure 10 mètres, tandis que l'autre ne mesure que 8,80 mètres.
- L'accès à ce logement s'effectue par une porte, située en haut d'un escalier de 5 marches de 22 centimètres de hauteur chacune, orientée au NORD, sous le auvent.
- Le logement est surélevé, d'un mètre environ, par rapport au niveau du chemin, ce qui permet d'avoir une visibilité très dégagée sur la vallée.

-----ooO LES FAITS Ooo-----

- Le 31 Octobre 1983 vers 18 heures 45, il fait nuit en ce soir d'automne, le ciel est couvert d'un brouillard épais. Mademoiselle R _____, S _____, âgée de _____ ans, sans profession, est dans sa cuisine, affairée à langer sa petite fille âgée de quelques mois, sur la table, face à la fenêtre aux volets non clos. Soudain, elle entend l'aboïement de la chienne attachée derrière la maison et
.../...

83306892

.../...

elle pense à une visite. La chienne n'aboie pas de cette façon-là quant il s'agit de son ami, Monsieur B , qui rentre de son travail vers 19 heures. Toujours par la fenêtre, elle observe une lueur très vive à l'extérieur de la maison, croyant s'agir d'une voiture, elle sort sur les marches de la porte d'entrée, sous le auvent et là, elle remarque très nettement que cet éclairage ne provient pas de phares de voiture, mais d'une sphère très lumineuse évoluant dans le ciel à faible vitesse, à une vingtaine de mètres de hauteur et entre 50 et 100 mètres de l'habitation. Sa direction de marche était de gauche à droite - (SUD-NORD). Cette sphère a disparu à hauteur des arbres entourant le Grand Moulin. Aucun bruit est perçu par Mademoiselle R . Intriguée, apeurée, elle rentre chez elle, attendant l'arrivée de son ami.

- Vers 19 heures, quelques instants plus tard B , rentre à son domicile, il est âgé de ans, employé de commerce, il constate que son amie est dans un "drole d'état". Aux questions qu'il lui pose sur ce comportement, elle lui fait part de ses observations.

Le lendemain 1er novembre 1983 Monsieur B , entreprend une visite des lieux et constate qu'un peuplier de 25 mètres de hauteur environ est cassé à une hauteur de 8 mètres, et de façon bizarre.

- Il en informe le propriétaire Monsieur D le 02 novembre qui nous informe à notre unité.

---o0o0 CONSTATATIONS Ooo---

- Le peuplier cassé se situe de l'autre côté de la par rapport au moulin (voir croquis et clichés 5 et 6), il est compris dans un groupe de 3 unités.

- La partie supérieure de cet arbre se trouve au sol parmi la végétation sauvage, ronce buisson (cliché n° 9).

- Nous remarquons que la cassure, se présente de deux façons;

a) une partie dont la cassure est franche, jusqu'au centre du tronc. La partie bois est marron clair, l'écorce, boursouflée, présente une couleur marron foncé, ce qui laisse penser à un éclatement (cliché 11).

b) l'autre partie se présente différemment, comme déchirée, sur une hauteur de deux mètres de hauteur. La partie bois se distingue très nettement par rapport à la cassure, et les couleurs observées sont différentes, en effet, la partie bois est blanche tandis que l'écorce est marron clair (clichés N° 12 et 13).

- Une expérience tentée au moyen d'un coutelas (cliché 13) aux fins de déterminer si au niveau de la cassure l'arbre, présente cette même couleur sombre, ou s'il est atteint de pourriture, l'entaille pratiquée, démontre le contraire. L'arbre est parfaitement sain et l'écorce taillée, est de couleur claire. Aucune odeur particulière, aucune trace métallique ou minérale n'est remarquée sur la cassure.

.../...

83306892
.../...

-----ooO MESURES PRISES Coo-----

- Nous informons des faits, le bureau (emploi - renseignements) section opérations - Direction de la Gendarmerie à .
- Un message N° 30/2 TRS est établi et adressé au Commandant de Compagnie à et Commandant de Groupement à .
- Nous nous mettons en relation avec le Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospaciaux (G.E.P.A.N) non identifiés, Ce service nous informe de son transport sur Les lieux le Mercredi 09 Novembre 1983 en les personnes de Monsieur V et Madame J .
- Le 9 Novembre, ce personnel s'est livré à une enquête auprès de Mademoiselle R et de Monsieur B , à un relevé topographique, à un état des lieux et à un prélèvement des parties éclatées du peuplier, aux fins d'analyse en laboratoire.

6 Monsieur V attribue le phénomène constaté à un plasma qui n'aurait vraisemblablement pas de relation entre l'objet volant vu le 31.10.1983 et l'arbre brisé.

Qu'est-ce que le PLASMA ? Milieu gazeux ionisé .

Lorsqu'un gaz est chauffé jusqu'à une température suffisamment élevée les atomes ou les molécules de ce gaz subissent, du fait de leur agitation thermique, des chocs très violents. Ce phénomène est l'ionisation: un ou plusieurs électrons sont alors arrachés et deviennent libres, tandis que les atomes ou molécules, qui ont perdu des électrons passent à l'état d'ions positifs (ou parfois négatifs si les atomes ont captés les électrons). Au fur et à mesure que ~~l'ionisation~~ l'ionisation augmente, le comportement dynamique du gaz est de plus en plus dominé par les forces électromagnétiques agissant entre les ions et les électrons libres: le gaz possède alors des propriétés suffisamment différentes de celles du gaz non ionisé pour mériter une nouvelle dénomination, correspondant à cet état fortement ionisé: ce gaz est appelé PLASMA. Ce terme a été introduit vers 1928 par , qui avait appelé oscillation de plasma, les oscillations de très haute fréquence observées sur les gaz ionisés; il s'applique actuellement à une très grande catégorie de mélange d'atomes ou de molécules neutres et de particules chargées (ions positifs ou négatifs, électrons libres " trous " (dans les semi-conducteurs), qu'on rencontre non seulement dans les gaz ionisés, mais aussi dans les liquides conducteurs, dans certains électrolytes et dans certains solides.

- Nous prenons contact avec le personnel de l'OBSERVATOIRE CELESTE de , afin de recueillir l'avis sur le phénomène enregistré.

- Le personnel de ce laboratoire, conclue dans un premier temps à une apparition correspondant à des " Artéroïde - météorites ou météorides". Cependant, cette personne nous fait observer que ces objets ne peuvent être visibles que par temps clair, ce qui exclue cette hypothèse dans notre cas.

" Les METEORITES, sont des corps ou particules météoriques qui atteignent la surface de la terre, sans être complètement vaporisés. (On dit aussi bolide, aéroïte, uranolithe, étoile filanté). La trace lumineuse du passage d'un corps venu de l'espace est du au frottement atmosphérique qui porte l'objet à incandescence dès qu'il aborde des couches d'une densité différente et suffisante. Il s'agit de fragments de composition variable à dominante minérale ou

.../...

83306892

.../...

métallique, que la terre rencontre sur sa route, dans sa course annuelle à la vitesse de 30 Km/seconde.

- N'ayant constaté sur les lieux la présence, d'aucune trace minérale ou métallique, de plus le ciel étant couvert, cette personne pense elle aussi qu'il doit s'agir d'un gaz PLASMA.

----ooO ENQUETE Ooo----

L'audition de Mademoiselle R. S., témoin oculaire des faits, est consignée dans la pièce n° 04.

- Le voisinage, les personnes de connaissance, attestent que cette personne est

. Son observation est précise, Le peuplier cassé, découvert le lendemain, a été un élément déterminant dans son comportement ce qui s'est traduit par une information auprès de notre unité.

- Monsieur B., confirme la découverte du peuplier cassé, curieusement, en bordure de la . Il a fait le rapprochement entre ce que lui a confié son amie et cet arbre, sans penser pour autant à une relation, entre ces deux phénomènes observés.

Il porte à notre connaissance que sa chienne, qui avait aboyé le 31.10.1983, lors du passage de l'O.V.NI. observe un déle de comportement, comme un sentiment de peur, regardant très souvent le ciel. Pendant 3 ou 4 jours ce comportement a été remarqué. Son audition fait l'objet de la Pièce n° 05.

- Au cours de nos divers services dans cette région, nous avons enquêté, aux fins de nous renseigner sur le recueil de d'autres témoignages, pouvant apporter des éléments d'appréciations complémentaires. Ces recherches sont demeurées vaines.

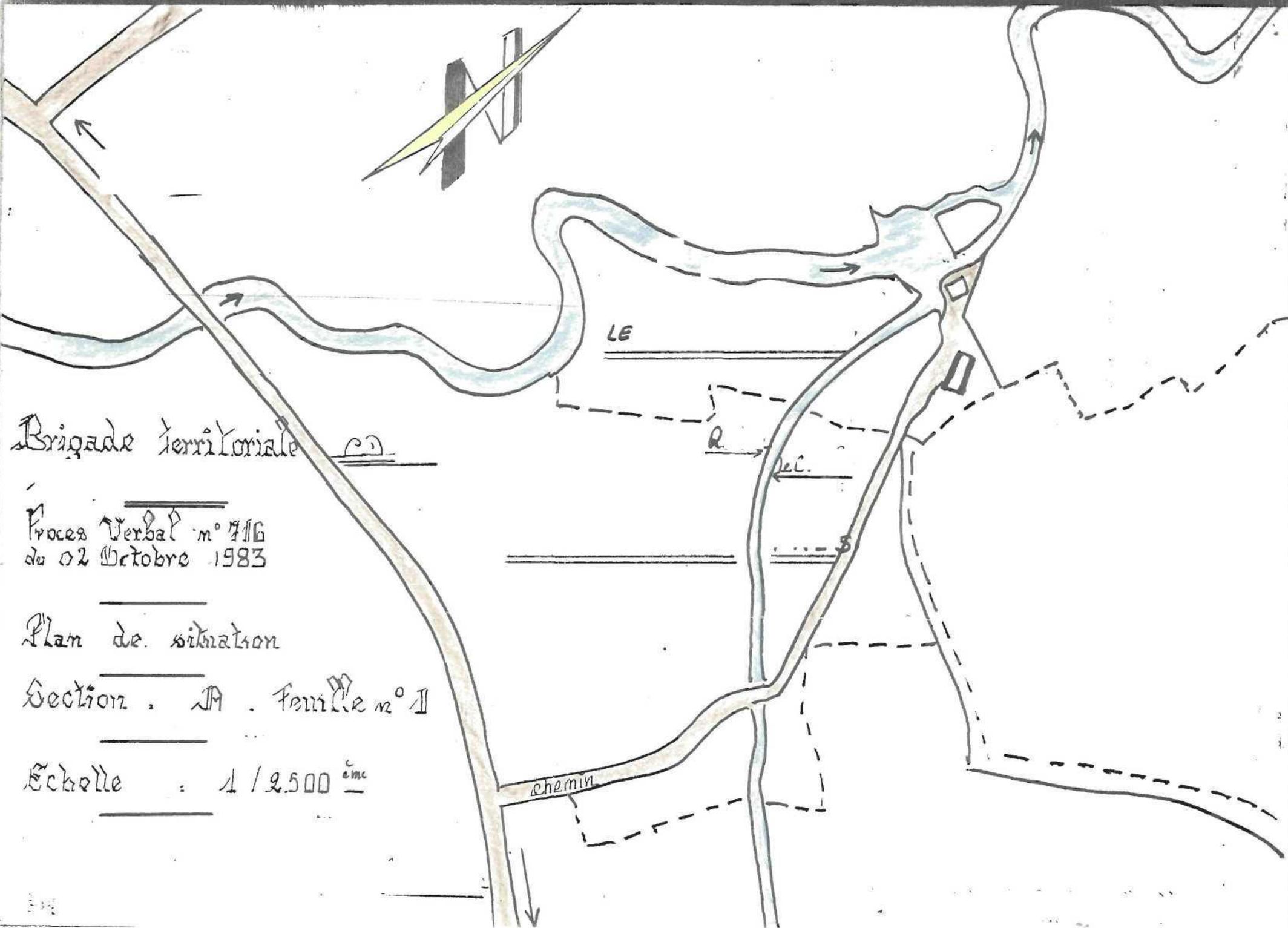
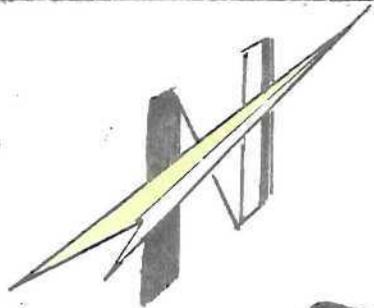
- Mentionnons, qu'aucun survol aérien d'aéronefs n'a été perçu au cours de cette soirée du 31.10.1983. Cette date précisément, comprise entre un dimanche et un jour férié ne pouvait permettre aux élèves-pilotes de la base aérienne de de voler. De plus sur le plan local, se situe un terrain d'aviation à , cependant il n'est pas équipé pour l'atterrissage de nuit, de même que cette pratique ne peut s'effectuer que sur des terrains aménagés. , se trouvant loin de tels terrains il serait difficile en conséquence de constater la présence d'un tel aéronef, évoluant à basse altitude et sans bruit.

- Aucun autre fait similaire ne nous a été signalé depuis le 31 Octobre 1984.

----ooOoo----

----ooO FAIT ET CLOS A , le 8 JANVIER 1984 Ooo----

Le MDL.Chef C
Commandant la Brigade



Brigade territoriale CD

Procès Verbal n° 716
du 02 Octobre 1983

Plan de situation

Section . A . feuille n° 1

Echelle : 1 / 2.500 ^{cm}

chemin

LA CHARENTE

CHAMPS

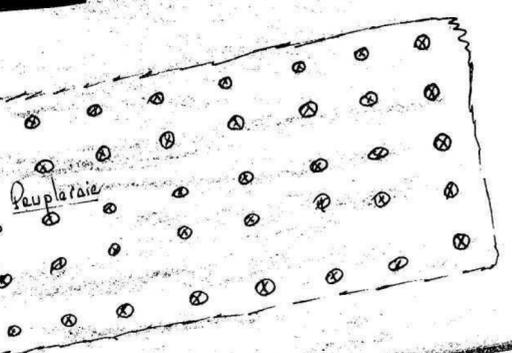
PRAIRIE

Le BRILLOU

MOULIN

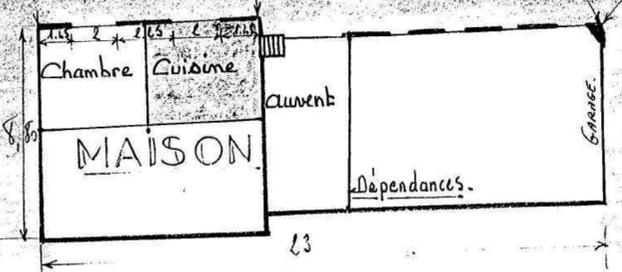
NORD

PRAIRIE



Jardin

murette



Vers le C.D.

Chemin Communal

Commune:

lieu dit:

Echelle: 1/200

Dimensions: en Mètres

Emplacement peuplier Carré

83306892

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour **3 Novembre 1983 à 15 heures 35 minutes**, au domicile de l'intéressée.
 Nous soussigné(s) **G. J.**, **MDL.Chef, Commandant la Brigade de**
 Vu les articles du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
H. S.
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
F - née le à Française
 FILIATION (DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS) SITUATION DE FAMILLE
E et de E. J (veuf) célibataire, en-
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)
demeurant " commune d') qui déclare à
15 heures 40 minutes.

" ... Lundi soir 31 Octobre 1983 vers 18 heures 45, 18 heures 50, alors que je me trouvais à mon domicile à l'adresse sus-indiquée, j'ai remarqué plutôt j'ai entendu la chienne, attachée derrière la maison aboyer. J'ai pensé qu'il s'agissait d'une visite. J'ai regardé par la fenêtre, laquelle donne la visibilité sur la prairie du Moulin, que nous occupons. J'ai remarqué une lueur jaune orangée, que j'ai trouvé bizarre, pour être des phares de voitures. Je suis sortie, et là j'ai constaté que cet éclairage était produit par une sphère d'un diamètre de 3 mètres environ dont je n'ai pu distinguer quelques chose de précis. Cet objet évoluait à une vingtaine de mètres de hauteur et dans un premier temps à une vitesse réduite, puis dès ma sortie de ma maison, cet objet a pris de la vitesse, pour disparaître à une très grande vitesse au-dessus des peupliers bordant le moulin.

- Ce soir-là le temps était couvert, il ne pleuvait pas, il n'y avait pas de vent, pas d'orage et pas d'éclair.

- La nuit était complète, et dans le ciel je n'ai remarqué la présence d'un autre engin ressemblant à celui décrit ci-dessus.

- A la suite de ce passage ou au cours de ce passage, je n'ai rien senti d'ancêtre mal, ni ressenti une sensation quelconque. Ne sachant pas à quoi, j'avais à faire et étant seule dans ce lieu, je me suis renfermée dans la maison en attendant l'arrivée de mon ami. C'est la première fois que je vois un tel engin.

- Le lendemain, mon ami, a voulu se rendre compte d'éventuels dégâts commis par cet OVNI, c'est ainsi, qu'il a constaté qu'un peuplier se trouvant en bordure de la Rivière était cassé en son milieu. Une cassure franche était remarquée à l'endroit même de la cassure sur la moitié de la section du tronc, avec une couleur ressemblant à une brûlure. C'est tout ce que nous avons constaté. Si je n'ai pas signalé plus tôt cette affaire, c'est que je pensais que cela n'avait pas une grande importance et que j'avais aussi un peu peur de ne pas être prise au sérieux. Je n'ai pas entendu parler dans le voisinage de la constatation de faits similaires. Je dois préciser que la direction de marche de cet engin était soit **SUD-NORD.**

- Le 03 11.1983 à 16H05. Lecture faite perçante et signée.
 La personne entendue **L'Enquêteur.**

DE

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

716 / 1983

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE

TÉMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

05

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

83306892

Ce jour ^{date et heure} 05 Novembre 1983 ^{nous trouvant à (lieu)} à quinze heures trente cinq minutes, au bureau de notre
brigade

Nous soussigné(s) C , J , MDL. Chef, Commandant la Brigade de

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B , M , P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M - à

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

de M l et de B , J

en instance de divorce

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant " " commune d' , qui déclare à
quinze heures quarante minutes employé de commerce.

" ... Lundi 31 Octobre 1983 quand je suis rentré chez moi, au lieu dit " " territoire de la commune d' , () vers 19 heures, j'ai trouvé mon amie, avec laquelle je vis, c'est à dire mademoiselle R , S , dans un triste état. Je veux dire par là paniquée, éprise de peur, toute tremblante. Voyant cela, je lui ai demandé les raisons de ce comportement tout à fait inhabituel en ce qui la concerne. Je connais depuis 3 ans, cette jeune fille et elle n'a jamais présenté une telle attitude.-----
- Alors, elle m'a expliqué que quelques minutes avant mon arrivée, elle a entendu la chienne aboyer, puis elle a remarqué une très vive lueur rouge-jaune devant la fenêtre. Cette couleur paraissant bizarre, elle est sortie pour se rendre compte de ce que cela pouvait être. Dehors, elle a constaté la présence d'une sphère se déplaçant de gauche à droite par rapport à notre maison, à vitesse réduite, avant de disparaître à une vitesse vertigineuse derrière les arbres du moulin.-----

- Le mardi matin, comme je ne travaillais pas, je me suis promené aux abords du moulin, pour rechercher éventuellement des traces de cet objet mystérieux.
- De l'autre côté de la rivière , j'ai constaté qu'un peuplier était sectionné à une hauteur de 5 à 6 mètres, sur la moitié du tronc avant que ce dernier ne casse et bascule à terre. Je suis formel en ce qui concerne cet arbre, il était tout à fait entier sur toute sa hauteur, très sain. Cette cassure, m'a paru tout à fait bizarre, et peut-être y a-t-il un rapprochement à faire avec cet OVNI. Je n'ai rien remarqué d'autre dans les environs de semblable. Je peux vous dire, que je n'étais guère à cette information, cependant depuis lundi, la chienne observe un rôle de comportement, je sens qu'elle a peur et elle regarde sans cesse le ciel. Quant à mon amie, elle appréhende de revoir un tel objet.

---xooO Le 5 Novembre 1983 à 16 heures 05 minutes Ooo---

Lecture faite pariste et signe.

La personne entendue

L'Encuséur.

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

AFFAIRE : O.V.N.I

LIEU : Le _____, commune de _____ (_____).

DATE : 31 OCT 1983

REFERÉENCE : Procès-verbal n°716 en date 02 NOV 1983 de la
Brigade de Gendarmerie de _____

83300892

CLICHE N° 1



PIECE N° 3

Vue générale des lieux " 1 " commune

Chemin d'accès. habitation R

Résidence secondaire de Mr D

CLICHE NP2



Vue du moulin de Monsieur D, situé sur le fleuve et son affluent le " " .

Prise de vue SUD - NORD de l'habitation de Mme R

De nombreux arbres et en particulier des peupliers

CLICHE N° 3

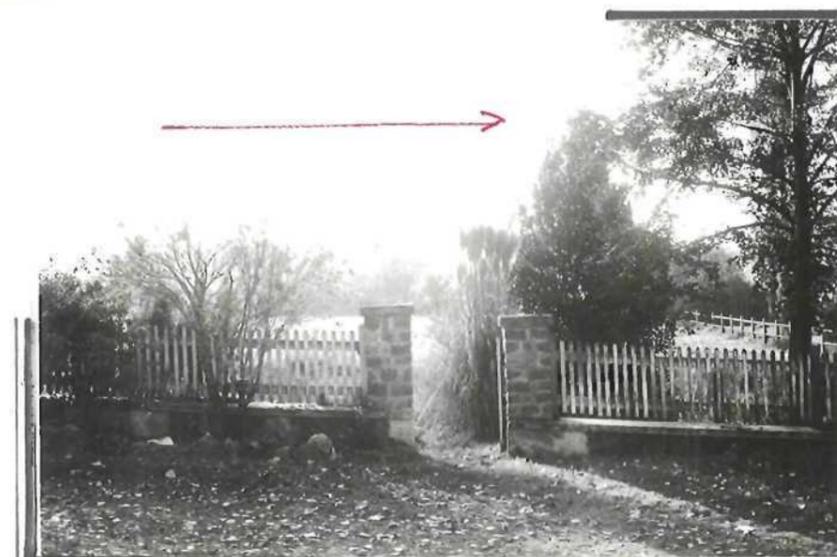


Prise de vue NORD SUD, du Moulin vers l'habitation R

Fenêtre cuisine par où a été aperçu l'OVNI.

Porte entrée cuisine.

CLICHE N° 4



PIECE N° 3.

Vue panoramique des lieux, de l'entrée de l'habitation R vers la vallée.

(Zone d'évolution de l'OVNI, de gauche à droite SUD NORD).

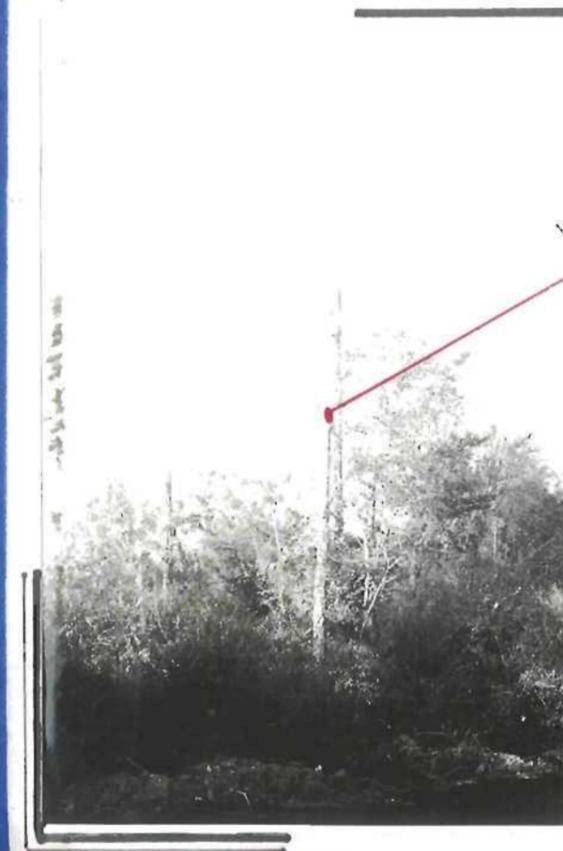
CLICHE N° 5



Vue panoramique de la vallée, vers

Beaucoup d'arbres Des peupliers Le peuplier cassé Le fleuve.

CLICHE N° 6

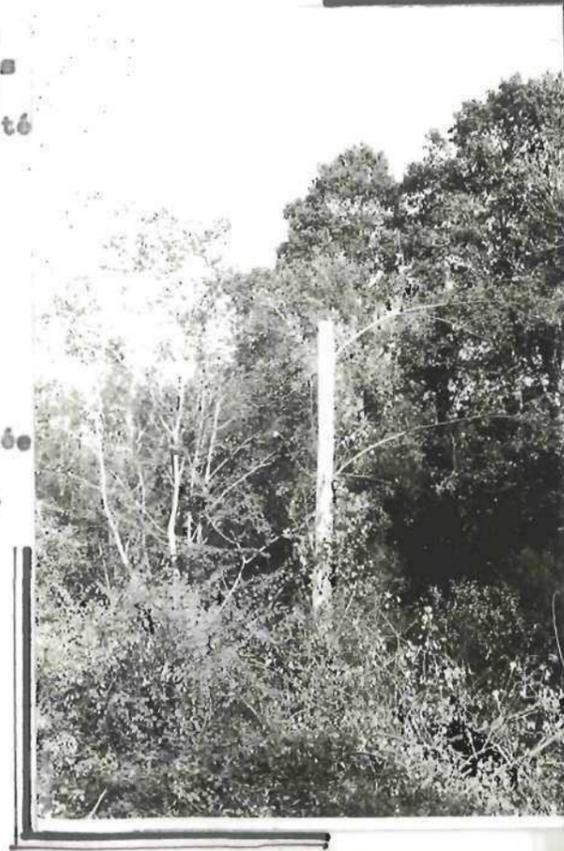


N°6: Vue du groupe des trois peupliers parmi lesquels, l'un d'entre eux a été cassé.

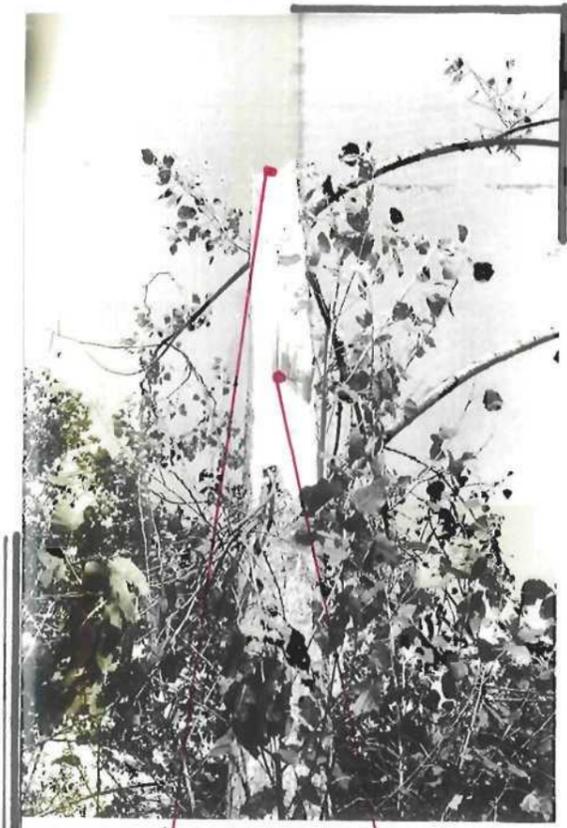
Peuplier cassé.

CLICHE N° 7

N° 7: Vue rapprochée du peuplier cassé partie restant debout.



CLICHE N°8



Vue du peuplier cassé restant encore debout

Cassure déchirure.

CLICHE N° 9



Autre partie du peuplier cassé tombée au sol.

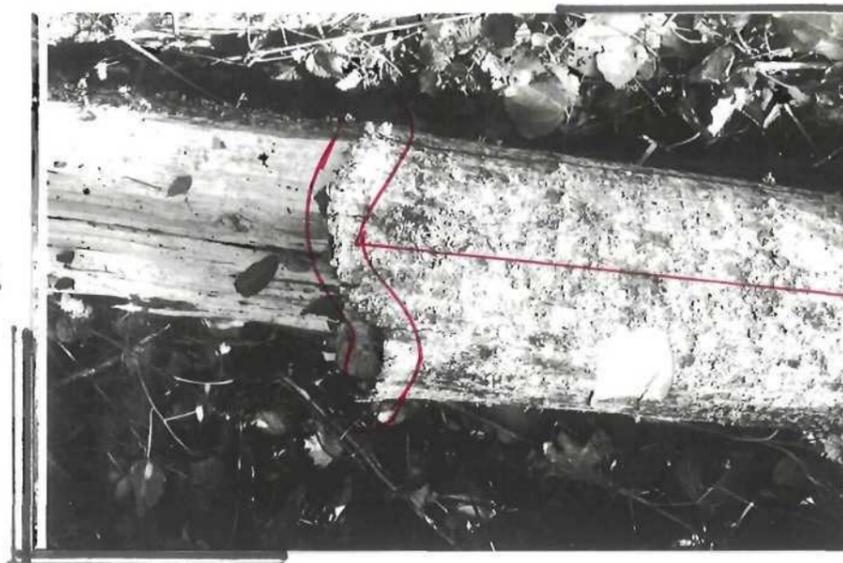
Cassure déchirure

CLICHE N° 10



Vue de profil de la partie supérieure du peuplier tombée au sol. Partie cassée, - Partie déchirée .

CLICHE n° 11



Vue rapprochée de la cassure, de profil.

Extrémité boursoufflée de la cassure et teinte sombre.

CLICHE n° 12



Vue rapprochée de la cassure, de face.

Constat de la différence de couleur, sombre à la cassure, clair, partie déchirée.

CLICHE n° 13



Vue rapprochée de face. Parties prélevées par coutelas.

- tranche claire
- partie cassée
- tranche foncée